

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Considérant que le Parc Régional de la Rivière Mitis souhaite développer son expertise en entretien des sentiers ;

Considérant qu'une ressource travaille à temps plein pour la gestion du Parc Régional de la Rivière Mitis ;

Considérant que l'entretien des sentiers en serait facilité et leur sécurité en serait accrue ;

Considérant qu'il en coûte approximativement 300 \$ par kilomètre pour l'entretien d'un sentier pédestre ;

Considérant que la portion de sentier dans les limites municipales de Saint-Joseph-de-Lepage représente approximativement 2608 mètres ;

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage s'engage à verser un montant de 780 \$ par année au Parc Régional de la Rivière Mitis pour assurer l'entretien normal des sentiers.

4 2021-019

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité de la fermeture de l'assemblée à 20h05

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.
sec.-trés. DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire